Pour des territoires vivants,

STOP béton maintenant !

Réponses détaillées des listes qui se présentent à

Nous avons posé une série de questions pour connaître la position des 4 listes qui se présentent aux élections communales de 2024 à Rochefort sur les thèmes de l'aménagement du territoire et de la participation citoyenne. Trois listes se sont positionnées sur chaque proposition et ont explicité leurs positions en quelques lignes.
La liste « @venir citoyen » n'a pas répondu explicitement. Nous avons alors présumé de ses positions sur base de son programme.

Retrouvez ci-dessous, l'explication des positions et, en bas du document, le lien vers les programmes des partis.

1- Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Aujourd'hui, la part urbanisée du territoire ne cesse de croître. A Rochefort sur les 20 dernières années, elle a augmenté de 24 %. Et si on appliquait totalement le plan de secteur, cette part pourrait quasi doubler (source 'Walstat.iweps.be').

-Votre liste est-elle favorable à ...

1.1-… revoir le Schéma de Développement Communal (SDC.) pour préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation ? Si oui, quel avenir faut-il réserver aux Z.A.C.C. actuellement définies ?

Rochefort écolo **Favorable**

> *« Pour nous, même si elles ne représentent que 1,3% du territoire wallon, les ZACC devraient être interdites d'urbanisation. Actuellement, 77% du territoire des ZACC n'est pas artificialisé. Il faut absolument conserver cette proportion, en particulier en bordures de zones urbanisées à côte desquelles il nous semble indispensable de garder des poumons verts ; les ZACC pourraient accueillir des vergers ou potagers partagés, des prairies réservées à du petit élevage (poulailler mobile, moutons, …), ou des aires d'habitat léger éco-responsable ».*

Présumé 'Sans Avis'

Aucun point du programme n'est relatif à la réduction de l'artificialisation des sols.

Défavorable

« Au vu du schéma de développement communal actuel et surtout des difficultés d'espace rencontrées pour certains projets, il n'est pas opportun de diminuer l'espace consacré aux aménagements. »

Mitigé

« Nous souhaitons revoir et actualiser le Schéma de Développement Communal de manière à garantir une répartition équilibrée et harmonieuse des différentes fonctions et activité liées ou affectées au territoire telles le logement, les forêts et espaces verts, les équipements collectifs (enseignement, socio-culturel, sport, associatif…) l' activité économique (commerce, agriculture, artisanat, industrie, tourisme…)…

Aujourd'hui, cette répartition doit bien évidemment s'envisager dans une logique de développement durable, d'utilisation parcimonieuse du territoire et des ressources, et au regard des contraintes et des manifestations induites par le réchauffement climatique (risques d'innondation, problématique de ruissellement des eaux, fréquence des périodes de stress hydrique…)

Nous pensons que c'est dans ce cadre plus large que l'avenir des Z.A.C.C doit s'analyser, étant entendu que certaines Z.A.C.C.ne satisfont d'ores et déjà plus aux critères et conditions actuels. »

1,2- … d'ici la révision du SDC, adopter un moratoire en refusant toute demande de permis impliquant l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur. Si oui, quelles en seraient les conditions ?

F*avorable*

« Nous sommes d'accord pour ce moratoire. Le moratoire n'aurait pas vraiment de conditions, sinon d'attendre la révision du SDC. »

Présumé 'Sans avis'

Aucun point du programme n'est relatif à la réduction de l'artificialisation des sols.

Défavorable

« Mesures de conservation à observer au cas par cas. »

Défavorable

« Si l'idée d'un moratoire temporaire – le temps de la révision du SDC - peut de prime abord sembler séduisante, ses limites et son bien fondé juridiques posent rapidement question. En effet, tant que la situation « en droit » des parcelles n'est pas modifiée, il nous semble juridiquement impossible de s'opposer de manière principielle à leur urbanisation : tout demadeur pourra toujours introduire une demande de permis qui devra être traitée selon les procédures et délais légaux (et souvent sans que l'autorité communale n'ait le dernier mot).

Un tel moratoire ne pourrait s'envisager qu'en ce qui concerne les propriétés communales,la commune s'engageant à ne pas solliciter et à ne pas accorder de tels permis sur ses propres biens. Nous sommes favorables à ce que la commune s'engage sur cette voie.

Convenons qu'idéalement, cette question devrait être traitée au niveau régional en lien avec celle de la captation des plus-values et de l'indemnisation des moins-values planologiques. »

2- Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

- Votre liste est-elle favorable à ...

2.1- … mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés ou sous-occupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants ?

F*avorable*

« Nous proposons ceci :

1. Faire un cadastre des bâtiments inoccupés ou sous-occupés ainsi que des espaces disponibles en ville, au sein des quartiers et des villages.
2. Favoriser prioritairement l'habitat dans ces espaces.
3. Et donc éviter le développement de nouvelles voiries publiques et des services divers qui y sont liés (mobilité collective, ramassage des déchets, etc.) »

JOKER

Point 57 du programme: « Mettre en oeuvre une politique de gestion des bâtiments inoccupés et insalubres (notamment à Jemelle). »

Rénovation ou destruction/reconstruction ? Le programme ne le dit pas.

Favorable

<sans commentaires>

Favorable

« Nous entendons lutter efficacement contre l'inocupation des bâtiments (logements et autres). Nous sommes donc favorables à l'intensification de la lutte contre les logements innocupés (nombres de contrôles, application des sanctions, utilisation de l'action en cessation, prise en gestion…) Ces derniers dispositifs devant être concertés avec la SLSP Ardenne et Lesse ou l'AIS. »

2.2- … revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation et, le cas échéant, la division des logements ?

F*avorable*

« Il est certain que dans notre commune, les règles d'urbanisme (Guide communal d'urbanisme) ne sont absolument pas satisfaisantes pour permettre une rénovation (et même une construction) des logements de façon éco-responsable.
Lors de la présentation de ce guide communal d'urbanisme, nous avons relevé ce qui, à notre avis, ne convenait pas si l'on veut bâtir de façon écologique et responsable (document en pièce jointe).

Il est évident que pour limiter la poursuite de l'artificialisation des sols, il faut rénover le bâti existant pour le rendre le plus économe possible en énergie, et permettre par là de le rendre attirant pour des habitants potentiels ; cela passe, nous semble-t-il, par un soutien des pouvoirs locaux pas uniquement via des primes, mais surtout par un travail pédagogique d'information aux propriétaires, la mise en place d'un guichet énergie avec un éco-conseiller à disposition de la population, le soutien dans les démarches nécessaires à la rénovation des logements…. »

Présumé 'Sans avis'

Aucun point du programme n'est relatif à la rénovation des logements privés.

Favorable

« Incitation à la rénovation via l'engagement d'un conseiller en énergie. »

Favorable

« Nous entendons poursuivre la politique des primes aux citernes d'eau de pluie ainsi qu'à l'embellissement de façades mais nous souhaitons aussi envisager d'autres types de soutien à la transition environnementale, notamment en complément des dispositifs régionaux. S'agissant de la division de logements – notamment pour tenir compte de l'évolution de l'âge de population et de la taille des cellules familiales engendrant un besoin croissant de plus petits logements – nous y sommes à prirori favorables.

Il faudra toutefois scrupuleusement veiller à la qualité/salubrité des logements ainsi créés en termes de surface habitable, d'isolation thermique et acoustique, d'existence de parties communes (local à poubelles, local à vélo, parkings…).

De manière générale, nous avons pour principe de favoriser la reconstruction de la ville sur la ville et d'éviter ainsi l'urbanisation de nouvelles parcelles. »

2.3- … réguler les logements touristiques (gîtes et secondes résidences) pour disposer d'une offre de logements suffisante et financièrement accessible à destination des habitants permanents ?

F*avorable*

« Si l'on veut que notre région reste vivante, il faut absolument assurer l'accès à un logement de qualité aux jeunes familles qui souhaitent s'y installer (ou y rester). Il faut éviter de transformer certains villages touristiques en territoire fantôme une fois le week-end passé. Dès lors, il nous semble indispensable de fixer un quota d'équilibre entre la part du logement consacré à l'habitat permanent et le logement à vocation touristique. »

Présumé 'Partiellement Favorable'

-Le mail accompagnant le programme mentionne : «Un règlement communal a été déjà voté sur les gîtes (conditions d'installation)»

Favorable

« Règlement logement touristique déjà d'application depuis quelques mois »

Favorable

« Nous entendons réguler mieux encore l'implantation de gîtes et d'hébergements touristiques sur le territoire communal, pour garantir un équilibre urbanistique et l'harmonie des relations entre riverains et touristes. Par ailleurs, nous souhaitons mener une réflexion sur la fiscalité « touristique » (taxe sur les secondes résidences, taxe de séjour, taxe sur les spectacles et divertissements pour certains gros opérateurs…).

S'agissant du tourisme, nous entendons valoriser le tourisme lent (slow-tourism) : visites guidées de la ville, guides-nature... et développer le tourisme à vélo, en créant des partenariats avec les attractions et hébergements touristiques (accueil, transferts lents, parkings sécurisés, réparation...). Notre rêve, faire de Rochefort la capitale wallonne du vélo, en renforçant et en sécurisant le réseau de pistes cyclables à destination des cyclistes quotidiens comme touristiques ou sportifs (signalisation améliorée, plus d'espaces de stationnement sécurisés, installation de bornes de réparation...). »

3- Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à ...

3.1- … réaliser un recensement de l'utilisation des terres définies comme agricoles au plan de secteur ou, quelque soit leur affectation au plan de secteur, utilisées comme telles, en y distinguant les activités agricoles alimentaires et les activités non-nourricières (prairie pour chevaux, extension de jardin, production d'énergie, production de sapins de noël, horticulture, etc...) ?

Rochefort ecolo **F*avorable***

« Oui, nous sommes favorables à adopter la démarche proposée par le guide publié par « Terres en Vue » pour doter notre commune d'une véritable politique de gestion des terres agricoles publiques afin de favoriser le développement d'initiatives nourricières locales, l'agriculture familiale transmissible et pourvoyeuse d'emplois.
Cette démarche peut également être appliquée à d'autres propriétaires publics tels que le CPAS et les Fabriques d'église. »

@venir Citoyen **Présumé 'Sans avis'**

Aucun point du programme n'est relatif à un recensement de l'affectation des terres agricoles.

MR IC Rochefort **Défavorable**

« Quel est l'intérêt de ce recensement ? Liberté de propriété. »

Pour **Mitigé**

« Nous sommes favorables à obtenir la vue la plus précise possible de la situation. Il conviendrait toutefois de différencier l'essentiel de l'accessoire. Il ne sous semble en effet pas opportun/prioritaire, par exemple, de remettre en cause les extensions de jardin fruits de l'histoire, de la configuration des lieux, de droits de propriéte individuels… »

3.2- … élaborer une politique communale ou pluri-communale pour affecter des terres agricoles publiques à la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

F*avorable*

« Bien évidemment ! Notre programme suggère entre autres que les terres mises à disposition par la commune le soient d'abord pour des projets de transition écologique ; nous suggérons aussi d'utiliser l'éco-paturage pour la gestion des terres communales »

Présumé 'Sans avis'

Aucun point du programme n'est relatif à l'affectation des terres agricoles.

A noter cependant, le soutien à la transition agroécologique via les points 88 (renforcer le soutien à nos producteurs locaux et le soutien à l'ASBL relais notamment en concrétisant l'Atelier rural) et 40 (Adhérer au projet « Cantines durables » dans nos écoles).

Favorable

« Déjà réalisé depuis plusieurs années en répondant aux différentes demandes au cas par cas. »

Favorable

« Par principe, nous sommes favorables aux expérimentations grandeur nature et aux phases de test permettant aux acteurs concernés et à la population dans son ensemble d'appréhender sur un « temps long » les avantages mais aussi les inconvénients d'un projet. C'est particulièrement vrai s'agissant de la gestion de l'espace public (aménagements de places, aménagements routiers, interdiction de circulation, dispositifs de sécurité routière…) mais l'expérimentation peut également être à l'œuvre dans d'autres domaines de la vie en société dont le soutien à nos agriculteurs, paysans, artisans et producteurs locaux.

A cet égard, nous voulons valoriser les produits locaux notamment lors des réceptions communales et, dans la mesure du possible, recourir au critère du circuit court dans la majorité de nos marchés publics. Ceci requiert évidemment la mise à disposition adéquate de terres agricoles. »

3.3- … garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

F*avorable*

« Bien évidemment, nous sommes favorables ! »

Présumé 'Sans avis'

Aucun point du programme n'est relatif aux terres agricoles communales.

Défavorable

« Suivant les projets. »

Favorable

« De manière générale nous entendons favoriser la location des terres publiques et privées à des agriculteurs locaux. Nous sommes donc évidemment favorables à ce que les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture le restent.

Cela doit être un principe qui guide notre action ; principe central et important mais qui doit pouvoir souffrir de quelques exceptions – limitées, accessoires et circonscrites - en fonction d'éventuelles opportunités. Et toujours en appliquant les principes de compensations planologiques ou alternatives. »

4- Biodiversité et espaces verts

Votre liste est-elle favorable à ...

4.1- … renforcer ou mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité, notamment via la plantation d'arbres, de haies, ou la diminution de l'éclairage public... ?

Rochefort ecolo **Favorable**

« Pour exemple, nous nous sommes manifestés lors de chaque enquête publique concernant les multiples demandes de dérogation du Domaine des Grottes de Han, en mettant en avant à chaque fois notre souci de préserver la biodiversité et d'empêcher les atteintes aux milieux naturels. Des membres de notre groupe ont participé (et continueront) au projet « trame noire » en collaboration avec la CLDR Nous suggérons aussi une mise en culture de nombreux espaces communaux traditionnellement tondus (par exemple autour de la maison de repos) pour y installer de petits fruitiers, ou des fleurs favorisant la présence de pollinisateurs.»

@venir Citoyen **Présumé 'Partiellement favorable'**

Les points 8 et 9 (végétalisation des places 'hôtel de ville' et 'gare'), 86 (plantations haies et arbres) et 93 (aménagements plus résilients face aux catastrophes naturelles) du programme sont relatifs à cette question.

MR IC Rochefort **Favorable**

« Eclairage public déjà éteint. Plantations en cours chaque année. »

Pour **Favorable**

« Nous entendons poursuivre et intensifier les actions menées ces dernières années en matière de préservation d'espaces verts et de protection de la biodiversité (plantation d'arbres/haies, fauchages tardifs, diminution de l'éclairage public, éclairage intelligent, restauration de marres et plans d'eau, construction d'hotel à chauve-souris, création de mini-forêts…). Nous voulons limiter l'étalement urbain pour préserver le caractère rural des villages et limiter les coûts d'aménagement et d'entretien pour la collectivité, ce qui induit donc une préservation importante du milieu naturel.

Enfin, il nous semble également nécessaire de modifier la manière d'aménager nos espaces publics au regard de l'interdiction de l'utilisation des herbicides (verdurisation des cimetières, aménagement de places et placettes, trottoirs, types d'essences et de plantations…). »

4.2- … garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts dans la ville et dans les villages ?

F*avorable*

« Notre commune est riche en espaces verts, mais nous avons le souci de mettre ces espaces en valeur et d'en assurer l'accès par la préservation des sentiers, l'aménagement (fléchage, guide dédié, floraison, banc pour les personnes qui ont besoin de s'asseoir, sécurisation pour les usagers faibles, etc…) des lieux de promenade. »

JOKER

Les points 4 (entretien des promenades existantes), 10 (aménagement Parc des Roches) et 17 (rénover le parc de Jemelle) du programme sont relatifs à cette question. Mais rien n'indique si les aménagements favoriseront les espaces naturels et la biodiversité.

Favorable

<sans commentaires>

Favorable

« Nous souhaitons continuer à développer des espaces de convivialité et de ressourcement dans les villages et quartiers ainsi qu'en bord de Lesse et de Lomme. Sur le plan de l'accessibilité, nous souhaitons intégrer systématiquement l'aspect mobilité des personnes plus âgées ou à mobilité réduite, afin que chaque citoyen puisse profiter des espaces verts, dans la mesure du possible. »

5- Démocratie / Accès à l'information

Votre liste est-elle favorable à ...

5.1- … améliorer l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

Rochefort ecolo **F*avorable***

« C'est la première proposition de notre programme !(disponible en annexe) »

@venir Citoyen **Présumé 'Partiellement favorable'**

Le point 29 de programme prévoit un chargé de communication pour une diffusion optimale des informations. Le point 26 du programme prévoit la retransmission en live des conseils communaux.

MR IC Rochefort **Favorable**

« Publication en ligne de l'ensemble des enquêtes et annonces de projet. »

Pour **Favorable**

Nous pensons qu'il faut imposer aux demandeurs de permis (particulièrement lorsqu'il s'agit de demandes complexes) le dépôt des documents sous une/des formes qui permettent une prise de connaissance plus aisée par la population (format électronique, taille et nombre documents…) et qui ne nécessite dès lors pas de déplacement jusqu'à l'hôtel de ville.

Il conviendra également de mieux renseigner les procédures d'enquêtes publiques sur les différents supports communaux (site internet et réseaux sociaux de la Ville, Le Courrier…)

5.2- … organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de cocréer et codécider de l'avenir de leur quartier ?

F*avorable*

« Oui ; nous avons même ajouté le principe de budget participatif à ces propositions. »

Présumé 'Partiellement favorable'

Les points 25 (consultation des citoyens ou referendum sur les projets d'envergure) et 79 (consultation des indépendants sur les projets d'envergure) du programme sont relatifs à cette question.

Mitigé

« Consultation populaire et co-création via les CCC, CLDR » (ndlr : c'est-à-dire via les commissions déjà existantes)

Favorable

« Nous entendons organiser, début 2025, une large consultation populaire dans chaque village ou quartier, afin de fixer les priorités de la législature avec les citoyens.

Dans la même logique, nous voulons poursuivre et amplifier l'organisation de budgets participatifs (augmentation des enveloppes budgétaires, simplification des procédures…) et charger un échevin ou une échevine de la participation citoyenne tout au long de la mandature communale.

Dans une volonté d'amélioration de la communication de la commune et dans un esprit de transparence, nous souhaitons également informer et présenter systématiquement les projets de plus grande envergure aux Rochefortois. »

5.3- … co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

Favorable

« Oui, notre programme prévoit de consulter et impliquer les habitants dans tout ce qui touche à leur vie quotidienne »

JOKER

Aucun point du programme n'est relatif au futur Schéma des Développement Communal ».

Le mail accompagnant le programme mentionne : « Concernant le schéma de développement communal, nous sommes à votre disposition pour en discuter ».

Défavorable

« Les élus sont avant tout des citoyens »

Favorable

« L'actualisation du SDC est enjeu majeur pour les décénies à-venir et, en conséquence, doit faire l'objet d'une large consulation ! Toutes les forces vives de la commune doivent pouvoir prendre part à l'ensemble du processus. »

Lien vers les programmes des partis

- Liste et programme MR-IC

- Liste et programme @venir Citoyen

- Liste et programme Ecolo

- Liste et programme POUR Rochefort et ses villages